Conseil d'arrondissement du 14 ème

Séance du 18 mars 2019

BILAN 2018 de la commission d'attribution de places en crèches

Rappel du contexte

L'ensemble des dispositions relatives à l'attribution de places en établissement d'accueil de la petite enfance sont encadrées par les délibérations du Conseil d'Arrondissement du 12 octobre 2009 et du 12 mai 2014. Cette dernière intègre les éléments du règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par le Conseil de Paris.

La commission d'attribution de places en crèches est présidée par la Maire ou par sa représentante, la Première Adjointe. Elle est composée de six conseillers d'arrondissement de la majorité et de l'opposition, des responsables des établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et associatifs de l'arrondissement, des coordinateur-trice-s petites enfances de l'arrondissement, du médecin de PMI, du service social du secteur, des puériculteur-trice-s de secteur et des personnels d'encadrement des assistant-e-s maternel-le-s.

Cette commission se réunit au moins quatre fois par an et à titre exceptionnel en cas d'urgence, d'ouverture de nouvel établissement ou de réouverture d'établissement après travaux.

Les décisions prises sont collégiales et se font sur la base des critères ci-dessous énoncés sans qu'il n'y ait de hiérarchie au sein de ces critères qui sont appréciés en fonction et en cohérence avec l'ensemble des demandes traitées :

- La situation familiale:
 - Le nombre d'enfants dans la famille,
 - La présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure au moment de l'adaptation,
 - La présence ou non des deux parents dans le foyer
 - La gémellité ou les naissances multiples, l'adoption,
- L'activité des parents (en activité professionnelle, bénéficiaire du RSA, en recherche d'emploi ou étudiant),
- Les ressources du foyer,
- Les conditions liées à la santé, handicap (parent et/ou enfant),
- Les situations relevant de la prévention et de la protection de l'enfance,

Un équilibre se fait et la sociologie des enfants admis en crèche est représentative de la population de l'arrondissement.

Chiffres clefs sur la petite enfance

		Année 2018 Chiffres en date de janvier 2018				
Enfa	ants de moins de 3 ans	4 036				
Plac	ces d'accueil	2 102				
Dont	places en structures d'accueil municipales	1 315				
	places en structures d'accueil associatives	687				
	places en jardin d'enfants	100				

Ainsi, dans le 14^e, 52% des enfants sont accueillis dans une structure municipale ou associative à financement publics.

À noter, la réouverture de la crèche Pernety en septembre 2018. Elle avait fermé en juillet 2017 pour être réhabilitée.

Attributions de places d'accueil

- Commission du 25 janvier 2018 : 66 enfants admis, dont 27 petits
 - 29 moyens
 - 10 grands
- Commission du 5 avril 2018 : 332 enfants admis, dont
 - 102 petits
 - 168 moyens
 - 62 grands
- Commission du 8 juin 2018 : 229 enfants admis, dont
 - 103 petits
 - 81 moyens
 - 45 grands
- > Commission du 20 septembre 2018 : 180 enfants admis, dont
 - 95 petits
 - 52 moyens
 - 33 grands
- Commission du 30 novembre 2018 : 91 enfants admis, dont
 - 50 petits
 - 22 moyens
 - 19 grands

Les bilans de chaque commission sont rendus publics par voie d'affichage dans le hall de la Mairie. Ils sont également disponibles sur le site internet de la Mairie.

Au total, se sont donc 898 places qui ont été attribuées dont 377 places de petits, 352 places de moyens et 169 places de grands.

Détail des attributions par établissement, commission et selon les sections

	25/01/2018		05/04/2018		08/06/2018			20/09/2018			29/11/2018			Total Année 2			018		
	Petits	Moyens	Grands	Petits	Moyens	Grands	Petits	Moyens	Grands	Petits	Moyens	Grands	Petits	Moyens	Grands	Petits	Moyens	Grands	TOTAL
C.C A.Cain	2	1	1	9	10	1	5	3	5	3	2	4	1	1	/	20	17	11	48
C.F Auguste Cain	2	3	/	4	7	9	6	6	3	6	4	4	4	4	2	22	24	18	64
C.C Bardinet	4	2	/	6	12	2	8	3	/	2	2	3	3	/	1	23	19	6	48
C.C Broussais	/	1	1	/	/	4	/	/	9	/	/	1	/	/	/	/	1	15	16
C.F Broussais	2	1	/	/	6	/	3	3	/	3	/	/	4	/	/	12	10	/	22
C.C Cabanis	2	3	1	11	9	4	6	6	1	9	1	1	5	/	/	33	19	7	59
C.C Delbet	/	2	/	3	11	3	5	7	4	7	7	1	2	2	4	17	29	12	58
C.C Jean Dolent	1	2	/	9	9	1	5	1	/	3	3	2	5	2	3	23	17	6	26
C.C Jules Guesde	/	1	/	2	4	/	4	2	/	3	1	1	/	3	/	9	11	1	21
C.C la Garenne	/	3	2	4	11	9	10	10	7	8	3	4	3	4	2	25	31	24	80
C.F la Garenne	/	/	/	3	9	7	4	2	5	5	/	/	3	/	2	15	11	14	40
C.C H.Maindron	/	/	/	7	12	3	5	5	1	2	2	/	/	1	1	14	20	5	39
C.C Jourdan	9	4	2	10	2	/	9	/	/	6	1	2	1	/	/	35	7	4	46
C.C Liancourt	1	1	1	4	7	1	5	3	4	8	3	/	3	/	/	21	14	6	41
C.C 2 Mariniers	2	1	2	5	16	1	8	4	1	4	5	1	/	1	/	19	27	5	51
C.C 17 Mariniers	/	/	/	7	14	1	3	8	/	5	1	/	/	/	/	15	23	1	39
C.C Ouest	1	4	/	13	17	10	7	3	1	8	5	/	4	2	/	33	31	11	75
C.C Pernety	En travaux		2	9	1	7	13	4	11	12	9	10	2	3	30	36	17	83	
C.C R.Losserand	1	/	/	3	3	5	3	2	/	2	/	/	2	/	1	11	5	6	22
Total par section et par crèche	27	29	10	102	168	62	103	81	45	95	52	33	50	22	19	377	352	169	898
Total par commission	66		332		229			180			91			898					